

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 112/2018

OBJET : Transfert de subvention de communes à communes

L'an deux mille dix-huit et le 03 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Danielle TENZA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme Cathy HOAREAU donne procuration à Mme Monique DUPRAT, Mr Philippe FOURMENTIN donne procuration à Mme Nadine BARRE, Mme Monique COURBIERES donne procuration à Mr Jean-Louis REMY, Mme Jean-Claude ROUANE donne procuration à Mr Floréal MUNOZ, Mme Hélène JOACHIM donne procuration à Mr Serge DEJEAN, Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO donne procuration à Mr René MARCHAND, Mr Bernard TISSEIRE donne procuration à Mr Serge DEMANGE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Pascal BAYONI, Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur René AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente :

- la délibération en date du 27/01/2018 du conseil municipal de Labruyère-Dorsa concernant la décision d'abandon de 40 056.08 € TTC de travaux correspondant à 22 948.79 € de subvention (taux de 68.75%) du PR 2016-2018.

- la délibération en date du 11/04/2018 du conseil municipal de Maurezac prendra pour l'abandon de 47 616.24 € TTC de travaux du PR 2016-2018 correspondant à 26 347.65 € de subvention (taux 66.40%).

Par ailleurs deux communes ont souhaité récupérer ce reliquat de subvention au titre des travaux pool routier de leur commune et devront délibérer en ce sens :

- Auragne dépassement de 16 080 € TTC soit avec un taux de subvention de 70% 9 380 € de subventions
- Esperce dépassement de 7 176 € TTC soit avec un taux de subvention de 70% 4 186 € de subventions

Donc il reste 35 730.44 € de subvention à répartir sur d'autres communes :

- Beaumont/Lèze souhaiterait se positionner

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le président à faire la demande de transfert de subventions entre communes auprès du Président du Conseil Départemental pour le Pool routier 2016-2018

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS